

FRONTLINE TRI-ACT solution pour spot-on pour chiens 10-20 kg : Composition qualitative et quantitative Une pipette de 2 ml contient: Substances actives: Fipronil: 135,20 mg, Permethrine: 1009,60 mg. Excipients, dont: Butylhydroxytoluène: 2,25 mg. Forme pharmaceutique Solution pour spot-on. Solution claire incolore à jaune-brun. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles Chez les chiens : Traitement et prévention des infestations par les puces et/ou les tiques lorsqu'une activité répulsive (anti-gorgement) est nécessaire contre les phlébotomes, les mouches piqueuses et/ou les moustiques. . Puces Traitement et prévention des infestations par les puces *Ctenocephalides felis* et prévention des infestations par les puces *Ctenocephalides canis*. Un traitement prévient les nouvelles infestations par les puces pendant 4 semaines. Le médicament peut être intégré à une stratégie de traitement pour le contrôle de la dermatite par allergie aux piqûres de puces, quand celle-ci a été préalablement diagnostiquée par un vétérinaire. . Tiques Traitement et prévention des infestations par les tiques (*Dermacentor reticulatus*, *Ixodes ricinus*, *Rhipicephalus sanguineus* ). Un traitement élimine les tiques (*Dermacentor reticulatus*, *Ixodes ricinus*, *Rhipicephalus sanguineus* ), possède une activité répulsive contre les tiques (*Ixodes Ricinus*, *Rhipicephalus sanguineus* ) pendant 4 semaines après traitement, et possède une activité répulsive contre *Dermacentor reticulatus* à partir de 7 jours et jusqu'à 4 semaines après le traitement. . Moustiques et Phlébotomes Le médicament a une efficacité répulsive (anti-gorgement) pendant 3 semaines contre les phlébotomes (*Phlebotomus perniciosus* ) et pendant 4 semaines contre les moustiques (*Culex pipiens*, *Aedes albopictus* ). Le médicament a une efficacité insecticide rémanente pendant 3 semaines contre les phlébotomes (*Phlebotomus perniciosus* ) et les moustiques (*Aedes albopictus* ). . Mouches d'étable Le médicament possède une activité répulsive (anti-gorgement) et tue les mouches d'étable (*Stomoxys calcitrans* ) pendant 5 semaines. Posologie Les doses minimales recommandées sont de 6,76 mg de fipronil et de 50,48 mg de perméthrine par kg de poids corporel, ce qui équivaut à 0,1 ml de solution pour spot-on par kg de poids corporel. Le médicament est indiqué en cas d'infestation confirmée, ou de risque d'infestation par les puces et/ou les tiques, lorsqu'une activité répulsive (anti-gorgement) est également nécessaire contre les phlébotomes et/ou les moustiques et/ou les mouches piqueuses. Selon la pression ectoparasitaire, la répétition du traitement peut être indiquée. Dans de telles conditions, l'intervalle entre deux traitements doit être d'au moins 4 semaines. Choisir la taille de pipette appropriée en fonction du poids du chien. Pour les chiens de plus de 60 kg, utiliser l'association appropriée de deux tailles de pipettes permettant de s'approcher le plus possible du poids corporel.

Mode d'administration : Le médicament doit être appliqué en deux points inaccessibles pour le chien (à la base du cou en avant des omoplates et au milieu du cou, et au milieu du cou, entre la base du crâne et les omoplates), afin qu'il ne puisse pas lécher le site d'application. Contre-indications Ne pas utiliser chez les animaux malades ou convalescents. Ce médicament est destiné uniquement aux chiens. Ne pas utiliser chez les chats et les lapins, car des effets secondaires parfois létaux peuvent survenir. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue aux substances actives, ou à l'un des excipients (voir également la rubrique «Précautions particulières d'emploi chez les animaux»). Effets indésirables (fréquence et gravité) Parmi les effets indésirables très rarement suspectés, des réactions transitoires de la peau au site d'application (décoloration de la peau, perte locale de poils, démangeaisons, rougeurs) et des démangeaisons généralisées ou des pertes de poils ont été rapportées après utilisation. Une salivation excessive, des signes nerveux réversibles (sensibilité accrue à la stimulation, hyperactivité, tremblement musculaire, dépression, autres signes nerveux) ou des vomissements ont aussi été observés après utilisation. En cas de

léchage du site d'application, une hypersalivation transitoire et des vomissements peuvent être observés. Temps d'attente Sans objet. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché Merial - 29 Avenue Tony Garnier - 69007 LYON Présentations FR/V/9525731 2/2014 Carte de 1 pipette. Boîte de 1 ou 2 plaquettes thermoformées de 3 pipettes chacune. Date A.M.M: 16/07/2014 Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées. Classement du médicament en matière de délivrance A usage vétérinaire.